

Le Châtelet-en-Brie, le 1^{er} décembre 2023

Référence : CP/EB/AF 2023_190
Courrier RAR 1A 204 060 4782 9

Objet : Projet de centre pénitentiaire sur le territoire de la commune de Crisenoy (77) – Avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés.

P.J : - Délibération n°2022-99 sur « la création d'un centre pénitentiaire en lien avec le développement économique notamment sur la ZAC des Bordes à ce jour »
- Courrier à la Présidente de la Région Ile de France à propos du SDRIF-e

Monsieur le Préfet,

Dans votre courrier du 30 octobre 2023, vous demandez l'avis de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) sur le projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le territoire de la commune de Crisenoy.

Je souhaiterais attirer votre attention sur plusieurs points de la délibération susmentionnée prise le 3 octobre 2023 PAR la CCBRC et je sollicite surtout votre soutien auprès de la Région Ile de France pour que notre développement économique ne soit pas amputé des 25 ha d'emprise de la Prison dans le cadre du SDRIF-E.

1. La position de la CCBRC sur la création d'un centre pénitentiaire sur la ZAC des Bordes

La construction du centre pénitentiaire sur le territoire de la commune de Crisenoy est prévue sur une emprise de 25 ha dans la ZAC des Bordes. Cette implantation vient impacter le développement économique de cette zone d'activité ou aucun projet d'aménagement n'a pu être réalisé en raison des nombreux recours judiciaires menés par la commune de Crisenoy bloquant ainsi toute création d'activité économique. A ce jour, la majorité des recours contentieux sont purgés et vont permettre ainsi un essor économique bénéfique pour le territoire.

Dans la délibération n°2022-99 ci-jointe sur « la création d'un centre pénitentiaire en lien avec le développement économique notamment sur la ZAC des Bordes à ce jour », **le conseil communautaire n'a pas approuvé le projet d'implantation d'un centre pénitentiaire sur son territoire et regrette que ce centre pénitentiaire vienne impacter l'emprise au sol de 25ha sur la ZAC des Bordes sans aucune compensation.**

2. Demande de soutien de l'Etat pour qu'une partie des 25ha de la Prison soit pris en compte dans le forfait national des 12 500 ha réservés aux projets d'envergure Nationale.

Dans le cadre du Projet de SDRIF-Environnemental (SDRIF-E) arrêté par délibération n°2023-028 par le Conseil Régional le 12 juillet 2023, il apparaît une pastille de 25ha sur la commune de Crisenoy pour la construction de la prison qui vient imputée de 25ha le développement économique du territoire. La Région Ile de France nous a précisé que les 25 ha de la Prison qui ne sont pas compensés représentent la participation de la CCBRC aux efforts du ZAN alors que les 25ha devraient être intégrés au forfait national comme l'indique la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

De plus il n'est pas besoin de rappeler que ce centre pénitentiaire ne répondra pas seulement aux besoins de la CCBRC mais à l'ensemble des agglomérations voisines. Nous ne comprenons donc pas pourquoi nous serions pénalisés sur la totalité des 25ha qu'occupent la Prison sur la ZAC des Bordes.

Conscients des enjeux de la loi « Climat et Résilience », la CCBRC accepte bien évidemment de participer aux efforts du ZAN mais pas sur la totalité de l'emprise de la Prison alors que normalement cette emprise relève du forfait National.

C'est pourquoi nous avons demandé dans un courrier ci-joint datant du 20 novembre dernier à Madame la Présidente de la Région Ile de France de récupérer au moins 10ha sur les 25ha de la Prison afin qu'ils soient cartographiés sur la commune de Chaumes en Brie.

Ainsi il nous semble légitime que l'Etat prenne sa part également dans les efforts du ZAN en comptabilisant une partie de l'emprise de la prison dans son forfait national et nous apporte tout son soutien auprès de la Région Ile de France pour récupérer 10ha de notre développement économique sur les 25ha de la Prison.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

En espérant que vous porterez une attention toute particulière à **cette demande de solidarité sur l'emprise de la Prison**, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Christian POTEAU,
Président de la CCBRC